

6 Société et Culture

CNSS/Lancement de la campagne "Stop à la fraude, ce tueur silencieux !", hier Une initiative pour sanctionner tous les auteurs d'actes délictueux



Entourée de ses collaborateurs, la DG Nicole Assélé a apporté toutes les explications sur la présente campagne.



Des agents de la CNSS ont également pris part à la conférence de presse.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

A la fois interne et externe à la société, cette opération de la Caisse nationale de sécurité sociale va s'étendre sur six mois, avec pour objectifs, entre autres, de sensibiliser et de mettre sévèrement en garde tous les indécents.

TROP d'agents d'entreprises de la place ne cessent de se plaindre actuellement du non-versement de leurs cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Beaucoup d'employeurs, à ce qu'il paraît, n'honorent pas toujours le paiement des prestations sociales de leurs employés. A la CNSS, on s'attelle à attaquer ce mal à la ra-

cine. D'où le lancement, hier à Libreville, de la campagne dénommée "Stop à la fraude, ce tueur silencieux!". Depuis plusieurs années déjà, la CNSS fait face à différentes formes de fraudes, aussi bien internes qu'externes. Ce qui lui occasionne de nombreuses pertes financières et entame sérieusement son image. Au cours d'une conférence de presse, hier matin à l'hôtel Méridien Ré-Ndama, la directrice générale de la Caisse, Dr Nicole Christiane Assélé, a indiqué que la présente campagne, évidemment plus offensive, après la première infructueuse de 2014, se veut beaucoup plus pédagogique et interpellatrice, en mettant sévèrement en garde les fraudeurs de tous poils face aux sanctions légales qu'ils encourent dans leurs pratiques illicites et

actes délictueux. « Offensive et plus audacieuse, parce que sur le plan extérieur, cette campagne mettra un point d'honneur aux rencontres de sensibilisation que nous préconisons, principalement avec nos partenaires et parties prenantes. Il s'agit, notamment, des responsables d'entreprises, d'employeurs et de toutes les administrations intervenant sur la chaîne de production des actes

d'état-civil», a-t-elle expliqué. Les employeurs seront interpellés une fois de plus sur la nécessité du versement régulier et procédurier des cotisations sociales de leurs collaborateurs, sans marchandage, aux agents CNSS assermentés. Les seconds sur le fait que les actes d'état-civil complaisants et non conformes encouragent la fraude et biaisent les règles de redistribution

équitable des prestations sociales aux véritables bénéficiaires et ayants droit. Notons que cette campagne "Stop à la fraude, ce tueur silencieux!" s'étendra sur 6 mois, en s'appuyant sur différents partenaires et médias nationaux. Car, lutter contre la fraude est l'affaire de tous. Et il y va surtout de la pérennité du système de protection sociale en République gabonaise.



Une vue des journalistes présents au lancement de l'opération anti fraude de la CNSS.

Petit angle

CNSS : un réveil tardif ?

F.S.L.
Libreville/Gabon

"IL n'est jamais trop tard pour bien faire", déclarait hier matin la directrice générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Nicole Assélé. Face aux nombreux dysfonctionnements observés, il devenait plus qu'urgent de frapper du poing sur la table et sonner la fin de la récréation. Mesurez un peu l'ampleur des dégâts relevés : des cas d'enfants entrés dans l'âge de la majorité (18 ans) mais dont les allocations familiales continuaient à être versées aux parents, des veuves remariées et qui continuaient allègrement à

percevoir la pension retraite du défunt mari ou encore des accidents de travail déguisés, etc. Et c'est la santé de la CNSS, souligne Nicole Assélé, qui s'en trouve ainsi fragilisée. Faire stopper l'hémorragie était l'action la plus réaliste à adopter, d'autant plus que, comme l'a souligné la DG hier, plus de 200 pensionnés n'ont pas de dossiers à la CNSS. « Nous sommes en train de reconstituer tout cela. Ceux pour lesquels nous n'avons pas trouvé de dossiers, le paiement a été suspendu, le temps de faire la lumière là-dessus. Le fichier du personnel et des pensions est actuellement en cours de nettoyage », a-t-elle renseigné. Mais dans tout ceci, le salarié est le premier face à

ses responsabilités. Connaît-il ses droits et devoirs ? Sait-il qu'il est habilité à se rendre directement auprès de la CNSS pour être au fait du niveau de ses cotisations ? « Les employeurs n'étant pas à jour sur le versement des cotisations de leurs employés bénéficient de l'allègement de la pénalité de la campagne de recouvrement exceptionnel menée depuis un mois déjà. Au-delà de trois mois, l'action va se durcir et passer au stade du recouvrement forcé. La loi nous a donné les armes pour protéger l'employé. La CNSS a la possibilité de bloquer des comptes d'un débiteur ou de lui interdire la sortie du territoire national », a précisé la patronne de la CNSS.




COMMUNIQUÉ AUX PARTENAIRES

En vue de bancariser le paiement des prestations de santé et de services, le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) invite l'ensemble de ses partenaires de bien vouloir tenir à la disposition de la Caisse, le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant l'entête de la banque domiciliaire, au plus tard le 28 février 2018, par courriel à agencecomptable@cnamgs.ga ou aux endroits ci-après :

- Agence Comptable, situé au 2^{ème} étage du siège social;
- délégations provinciales.

Fait à Libreville, le 16 février 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



8889
www.cnamgs.ga



Echangez avec nous sur
facebook/cnamgs



Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

